

Introduction aux prises de parole devant la Dalle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour votre invitation et votre présence.
Nous tenons également à remercier les autres citoyennes et citoyens présents et notamment les membres des associations, des institutions et des écoles qui nous rejoignent et qui ont accepté d'héberger dans leurs locaux nos personnages témoins de la transparence, de l'inexistence citoyenne imposées aux plus pauvres.

Nous voici réunis une fois de plus devant cette dalle, pour faire mémoire et témoigner des réalités de vie des victimes de la misère, des combats quotidiens menés par les plus pauvres pour survivre et questionner à travers cela les responsabilités collectives dans ces réalités.

On se rappelle aujourd'hui les 30 ans de la pose de la première dalle en 1987, par le fondateur du mouvement ATD, Joseph Wrésinski, sur le parvis des droits de l'homme à Paris. Dalle dont une copie est posée dans une multitude de lieux à travers le monde, pour questionner sur la production de tant d'oppression, d'injustice, d'inégalités.

En 2008 une copie de cette dalle a également été posée sur les murs intérieurs du Parlement de Wallonie. Une initiative des parlementaires de l'époque en réponse aux propositions des mouvements LST et ATD Quart-Monde. La Wallonie et Namur en particulier, est ainsi la seule localité où cette dalle est posée dans un lieu aussi représentatif de la « démocratie parlementaire ».

Depuis lors, chaque année à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, des personnes et des familles parmi les plus pauvres témoignent de leurs conditions de vie en résistance permanente à la misère. Dans ce cadre, nous exprimons les souffrances et les violences qui nous sont imposées. Nous dénonçons de nombreuses législations qui généralement se limitent à une gestion de la pauvreté, augmentant encore les diverses formes de répression dont nous sommes les objets.

La parole et la pensée des plus pauvres a-t-elle sa place dans un tel lieu ? Pour nous, la réponse est évidente, même si nous devons constater que le chemin est exigeant et difficile.

Entre 1992 et 1994, les plus pauvres se sont exprimés dans le cadre de la démarche initiée en Belgique par un gouvernement fédéral à travers la réalisation d'un rapport général sur la pauvreté. Dans le prolongement de ce rapport, avec de nombreuses associations et organisations, nous continuons à interpeller de manière permanente et en particulier à l'occasion des Journées mondiales du refus de la misère. Et malgré cela, il semble que nous ne sommes pas entendus.

Contrairement à ce que certaines personnes et certains chiffres veulent nous faire croire, le niveau des inégalités et de la pauvreté sont en croissance constante. En 1992 on estimait à 6 ou 7 % la population qui vivait en Belgique sous le seuil de pauvreté. En 2017

c'est de plus de 15% qu'il faut parler. L'insécurité d'existence augmente pour beaucoup et pour les plus pauvres elle pousse à l'inexistence, la transparence.

Dans l'autre plateau de la même balance, les plus riches pèsent de plus en plus lourd en termes d'accumulation et de fortune autant qu'en termes de pouvoir sur la marche du monde.

Dans le même temps où, certains décideurs politiques optent pour une chasse accrue sur les fraudes sociales potentielles des plus pauvres, des chômeurs, des bénéficiaires du RIS, des malades..., le premier Ministre du Gouvernement Fédéral, annonce qu'il n'y aura pas de cadastre des fortunes en Belgique car ce serait une atteinte à la vie privée.

Comment devons-nous comprendre cela lorsque le quotidien des plus pauvres constitue une suite de pratiques et de contrôles qui portent particulièrement atteinte à leur vie privée. Pour ne prendre qu'un exemple, afin de maintenir un droit au RIS, de nombreux CPAS exigent des bénéficiaires qu'ils apportent régulièrement leurs extraits de compte bancaire. La vie privée à livre ouvert pour les plus pauvres.

L'enjeu d'une citoyenneté effective pour les populations les plus pauvres est mise à mal devant des propos tenus par le Ministre wallon de l'emploi, qui traite de « rentiers » les bénéficiaires des allocations de chômage.

Alors que, sur base d'estimations compliquées à construire et qui sont minimalistes vu l'absence d'un cadastre des fortunes mobilières et immobilières, une estimation de la fraude en Belgique est révélatrice de l'ampleur des tricheries. D'après des études reprises dans la revue Financité, en Belgique : « Le centième des quelques plus riches, soit un peu plus de 1000 personnes, fraudent annuellement chacune 5,3 millions d'euros contre 201€ pour les 50% des belges les moins fortunés ». ¹ Et il est clair que les personnes non imposables ne se retrouvent pas dans ces pratiques.

Pour terminer cette introduction, nous vous soumettons deux citations.

La première date du 19^{ème} siècle, elle est de Henri Lacordaire, républicain et libéral impliqué dans la politique française : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. »

La seconde date de 2006, elle est de Warren Buffet, deuxième fortune mondiale qui s'élève actuellement à 75,6 milliards de dollars. Il déclare : « Il y a bien une guerre de classes, mais c'est ma classe, celle des riches, qui fait la guerre et nous la gagnons. »

Citations qui poussent à réflexion...

Où sont les rentiers et qui sont les fraudeurs ? Qui fait la Loi et au service de qui ?

Ce sont ces questions que nous repons aujourd'hui et pour lesquelles nous espérons qu'elles influenceront les choix des parlementaires autant que les intérêts des puissants.

Nous vous invitons à garder une écoute particulièrement attentive aux faits de vie et de lutte pour survivre qui vont s'exprimer maintenant. Ces prises de parole et témoignages, sont autant d'analyses qui s'enracinent dans le quotidien des plus pauvres.

¹ Magazine du financement solidaire Financité Dossier septembre 2017